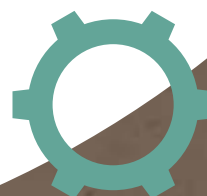


SALON DE L'APPRENTISSAGE

DES LYCÉES PUBLICS **SARTHE & MAYENNE**



Cap sur l'apprentissage !



Optez pour **l'apprentissage en lycée public**
et profitez de **nombreux atouts**

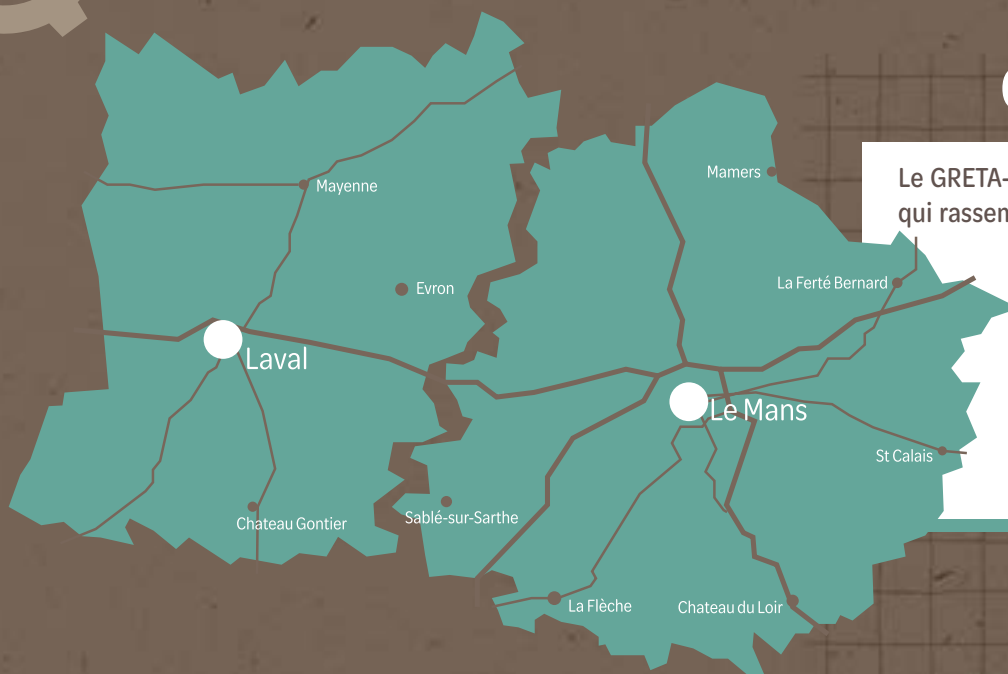
- Un diplôme reconnu par l'État (du CAP au Bac+3)
- Une offre sur tout le territoire (Sarthe et Mayenne)
- Une formation gratuite et rémunérée pour les jeunes
- Un apprentissage avec des plateaux techniques modernes et performants
- Un parcours sécurisé. En cas de rupture du contrat d'apprentissage, l'apprenant continue automatiquement la préparation de son diplôme en formation initiale dans le même établissement (en mixage uniquement)
- Une formation financée par les opérateurs de compétences (OPCO) sans reste à charge pour les entreprises



Qui sommes-nous ?

Le GRETA-CFA du Maine est l'organisme de formation qui rassemble tous les établissements publics locaux d'enseignement du Maine :

- ✓ Lycées généraux et technologiques
- ✓ Lycées professionnels
- ✓ Lycées polyvalents qui proposent les deux voies de formation
- ✓ Établissement régional adapté (ÉRÉA)



Le contrat d'apprentissage

Un contrat sur mesure pour une immersion professionnelle réussie !



UN CONTRAT DE TRAVAIL

L'apprentissage repose sur un contrat de travail à durée déterminée (CDD ou CDI) qui inclut une obligation de formation.



UNE DURÉE ADAPTÉE À LA FORMATION SUIVIE



De 6 à 36 mois, selon le diplôme préparé.

Il peut débuter jusqu'à 3 mois avant le début des cours et se terminer jusqu'à 2 mois après la fin de la formation théorique.

DES RYTHMES D'ALTERNANCE VARIABLES



Le temps en entreprise et au lycée dépend du métier visé. Certaines formations alternent des semaines en entreprise et en centre, d'autres proposent une répartition sur plusieurs jours par semaine.



**UNE PÉRIODE D'ESSAI
DE 45 JOURS OUVRÉS
EN ENTREPRISE**



UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR QUI ?



Être âgé entre 15 ans (avoir terminé son cycle de 3ème) et 30 ans. Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiaires d'une obligation d'emploi de travailleur handicapé, pour les personnes inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau et pour les personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise.

Droits et devoirs de l'apprenti

DROITS

Une rémunération selon l'âge et l'année de formation.

Un temps de travail entre 35 et 39 heures par semaine. Les heures réalisées en centre de formation sont considérées comme du temps de travail.

Les mêmes droits sociaux qu'un salarié (congrés, protection sociale...).

DEVOIRS

Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du lycée.

Suivre assidûment les cours et les périodes en entreprise.

Réaliser les missions confiées et s'impliquer dans sa formation ainsi qu'en entreprise.

Se préparer et se présenter aux examens.





La rémunération

selon l'âge et l'année de formation

Tableau de rémunération de base

	Apprenti mineur	Apprenti âgé de 18 à 20 ans	Apprenti âgé de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année du cycle de formation – 2nd CAP – 2nd BPro – 1ère année BTS	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année du cycle de formation – Terminale CAP – 1ère BPro- 2ème année BTS	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année du cycle de formation – Terminale BPro	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

SMIC horaire BRUT : 12,02 € au 01/01/2026



Une équipe à votre écoute !

Manuel BOURLIER

Directeur du GRETA-CFA du Maine
Manuel.bourlier@ac-nantes.fr

Manuella VAUGEIS

Assistante formation apprentissage
Apprentissage.gretacfamaine53@ac-nantes.fr
02 43 66 32 34

Marilyne LE GUERN

Assistante formation apprentissage
Apprentissage.gretacfamaine72@ac-nantes.fr
02 49 01 10 04

Mickaël JUIGNÉ

Conseiller technique apprentissage
Mickael.juigne@ac-nantes.fr
06 47 04 85 15



Maryse DURAND

Chargée de l'accompagnement social
et référente handicap
Marysedurand2@ac-nantes.fr
02 43 84 88 28 / 07 50 55 25 41

Constance DELAROUÉ

Assistante formation apprentissage
Apprentissage.gretacfamaine72@ac-nantes.fr
02 49 04 11 52





Pour en savoir plus, contactez le

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du Lycée :



SARTHE

Lycée André Malraux – Allonnes - 02 43 39 28 50
Lycée Claude Chappe - Arnage - 02 43 21 10 17
Lycée d'Estournelles de Constant - La Flèche - 02 43 94 05 10
Lycée Funay - Hélène Boucher - Le Mans - 02 43 50 12 30
Lycée Jean Rondeau - Saint Calais - 02 43 63 14 14
Lycée Le Mans Sud - Le Mans - 02 43 86 24 16
Lycée Maréchal Leclerc - Château du Loir - 02 43 97 64 00
Lycée Marguerite Yourcenar - Le Mans - 02 43 84 02 60
Lycée Perseigne - Mamers - 02 43 97 64 00
Lycée Racan – Montval-sur-Loir – 02 43 44 02 50
Lycée Raphaël Élizé - Sablé sur Sarthe - 02 43 62 46 50
EREA Raphaël Élizé - Changé - 02 43 40 02 55
Lycée Robert Garnier - La Ferté Bernard - 02 43 60 11 60
Lycée Touchard - Washington - Le Mans - 02 43 50 16 20

MAYENNE

Lycée Ambroise Paré - Laval - 02 43 59 17 59
Lycée Douanier Rousseau - Mayenne - 02 43 53 04 60
Lycée Gaston Lesnard - Laval - 02 43 64 10 10
Lycée Lavoisier - Mayenne - 02 43 04 86 33
Lycée Léonard de Vinci - Mayenne - 02 43 04 20 98
Lycée Pierre et Marie Curie - Château Gontier - 02 43 07 26 35
Lycée Raoul Vadepiet - Évron - 02 43 01 62 44
Lycées Réaumur et Buron - Laval - 02 43 67 24 00
Lycée Victor Hugo - Château Gontier - 02 43 07 11 00



Chiffres clés 2025 apprentissage au sein du GRETA-CFA du Maine

92% de réussite

42% de poursuite d'étude

85% de satisfaction

58% d'insertion
globale

32% de rupture

58% d'insertion
dans le métier visé

dont **9%** d'interruption

GRETA-CFA du Maine

Votre référence formation en Sarthe et en Mayenne

8 place George Washington 72100 Le Mans

02 43 84 04 50

Contactgreta-cfa.maine@ac-nantes.fr

www.greta-cfa-paysdelaloire.fr

